

Prévention des infections et de l'antibiorésistance par l'infirmière

Contexte

Cette formation présentielle de 10 heures est à destination des professionnels de santé.

La stratégie 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance en santé humaine du ministère de la Santé repose sur deux piliers : la prévention et le contrôle des infections, ciblant à la fois les infections communautaires et celles associées aux soins et le bon usage des antibiotiques.

« Une infection est dite associée aux soins si elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge (diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive ou éducative) d'un patient, et si elle n'était ni présente, ni en incubation au début de la prise en charge ».

L'antibiorésistance est un enjeu majeur de santé publique. En 2015, elle était à l'origine de plus de 5 500 décès par an en France. La prévention et le contrôle des infections ainsi que le bon usage des antibiotiques (quand il faut, comme il faut) sont les 2 moyens de lutte contre l'antibiorésistance des infections.

Le professionnel de santé est un acteur majeur dans la prévention et la lutte des infections. Lors de son exercice quotidien, il est amené à prévenir et prendre en considération toute infection d'un patient. Il doit signaler au médecin traitant toute survenue d'infection, de surinfection ou d'échappement à l'antibiothérapie. Le professionnel de santé dans son rôle propre lié à son décret professionnel a l'obligation de respecter toutes les règles d'hygiène par la mise en place systématique des précautions standards pour tout soin et tout patient et des règles particulières selon certaines infections ainsi que les règles d'asepsie lors de gestes invasifs. Le professionnel de santé est impliqué dans l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Il doit veiller également à la bonne administration, au bon suivi et à la bonne observance des traitements antibiotiques et être acteur dans la maîtrise de l'antibiorésistance.

Objectifs

- Connaître et promouvoir la prévention et le contrôle des infections communautaires et des infections associées aux soins (IAS).
- Prévenir et limiter la transmission des agents infectieux communautaires ou associés aux soins dans la pratique professionnelle infirmière à domicile.
- Connaître le bon usage des antibiotiques.

Compétences visées

- Être capable de prévenir et maîtriser les infections aux soins à domicile.

Contenu de la formation

- Connaissance, prévention et gestion des infections communautaires et IAS.
- Lutte contre la transmission des agents infectieux.
- Bon usage des antibiotiques.

Méthodes et outils pédagogiques

- Méthodes actives avec analyse de situations
- Méthodes interrogatives avec sessions de questions/réponses
- Méthodes démonstratives
- Méthode expositive avec vidéos et diaporamas actualisés, basés sur des références scientifiques en lien avec les pratiques professionnelles.
- Dossier documentaire remis à chaque professionnel de santé, accompagné d'une documentation scientifique et référencée.
- Méthode évaluative (pré et post-test, questionnaire de satisfaction, débriefing ...)